



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

Le sentier Ritter sera à nouveau ouvert dès le 25 juillet

Fribourg, le 17.07.2013 – Suite à la fermeture du sentier Ritter début juin en raison d'un éboulement, la Ville de Fribourg a entrepris des travaux de curage¹ pour assurer la réouverture du sentier. Les promeneurs pourront à nouveau l'emprunter dès le 25 juillet.

Une entreprise spécialisée entreprend des travaux de curage du secteur où a eu lieu le glissement de terrain. Ces travaux dureront environ une semaine. Le sentier pourra donc être réouvert dès que les barrières et main-courantes auront été rétablies.

La mise en place d'une palissade de protection et la création d'une zone de réception envisagées en premier lieu n'ont pas encore été réalisées. En accord avec le Service cantonal des forêts et de la faune, la Direction de l'édilité a demandé d'étendre l'expertise géotechnique à toute la zone à risque (et non uniquement au secteur de l'éboulement). Celle-ci devra définir quels travaux devront être entrepris dans le futur. Selon les résultats, des interventions et des fermetures ponctuelles du sentier pourront avoir lieu ces prochaines années. Elles seront alors planifiées en dehors des périodes de forte fréquentation.

En attendant de nouveaux travaux, la réouverture du sentier est rendue possible par les interventions en cours ainsi que par une nouvelle signalisation à l'attention des promeneurs. Pour les sensibiliser et limiter les risques, la signalisation précisera que l'utilisation du sentier est déconseillée lors des périodes de dégel en hiver et au printemps, lors de situations orageuses et suite à des périodes prolongées de pluie.

Pour la Ville de Fribourg,

Wieke Chanez

Chargée de communication

Pour tous renseignements complémentaires, **M. Fabien Noël**, Ingénieur de Ville, se tient à votre disposition au 026 351 75 01.

¹ Le curage est une opération consistant en détacher toutes les parties instables des parois, et éviter ainsi au maximum les chutes de pierres.